

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LABASTIDETTE

Numéro SIRET : **21310253600066**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MURET

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL

ANNEE 2020

Code INSEE 31253	COMMUNE DE LABASTIDETTE BUDGET COMMUNAL	BP 2020
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 596
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 613 455,00	1 791 472,00	621,52	862,21

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	458,71	0,00
2	Produit des impositions directes/population	303,60	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	489,98	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	511,90	0,00
5	Encours de dette/population	659,35	0,00
6	DGF/population	94,37	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	38,28%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,27%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	104,47%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	134,57%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2020
---	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 552 810,11	1 301 985,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 250 825,11
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 552 810,11	1 552 810,11

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	697 801,00	972 118,10
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	941 195,00	853 530,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 186 652,10	(si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 825 648,10	1 825 648,10
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		3 378 458,21	3 378 458,21

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	350 010,00	0,00	336 390,00	336 390,00	336 390,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	498 300,00	0,00	455 900,00	455 900,00	455 900,00
014	Atténuations de produits	120 791,00	0,00	126 427,00	126 427,00	126 427,00
65	Autres charges de gestion courante	181 230,00	0,00	205 203,00	205 203,00	205 203,00
Total des dépenses de gestion courante		1 150 331,00	0,00	1 123 920,00	1 123 920,00	1 123 920,00
66	Charges financières	30 310,00	0,00	42 574,00	42 574,00	42 574,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 158,30		51 316,11	51 316,11	51 316,11
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 208 799,30	0,00	1 220 810,11	1 220 810,11	1 220 810,11
023	Virement à la section d'investissement (5)	400 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	14 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		414 000,00		332 000,00	332 000,00	332 000,00
TOTAL		1 622 799,30	0,00	1 552 810,11	1 552 810,11	1 552 810,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 552 810,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	49 000,00	0,00	54 200,00	54 200,00	54 200,00
73	Impôts et taxes	745 728,00	0,00	792 656,00	792 656,00	792 656,00
74	Dotations, subventions et participations	372 050,00	0,00	362 029,00	362 029,00	362 029,00
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	0,00	40 100,00	40 100,00	40 100,00
Total des recettes de gestion courante		1 233 778,00	0,00	1 268 985,00	1 268 985,00	1 268 985,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 236 778,00	0,00	1 271 985,00	1 271 985,00	1 271 985,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL		1 256 778,00	0,00	1 301 985,00	1 301 985,00	1 301 985,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 250 825,11

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 552 810,11

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

302 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 066,00	5 063,00	1 200,00	1 200,00	6 263,00
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
21	Immobilisations corporelles	116 200,00	26 132,00	82 302,00	82 302,00	108 434,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 700 000,00	910 000,00	201 188,00	201 188,00	1 111 188,00
	Total des dépenses d'équipement	1 910 266,00	941 195,00	357 690,00	357 690,00	1 298 885,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	173 400,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 794,00	0,00	110 025,00	110 025,00	110 025,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	38 719,74		20 086,00	20 086,00	20 086,00
	Total des dépenses financières	285 913,74	0,00	160 111,00	160 111,00	160 111,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 196 179,74	941 195,00	517 801,00	517 801,00	1 458 996,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	170 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
	TOTAL	2 366 179,74	941 195,00	697 801,00	697 801,00	1 638 996,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					186 652,10
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 825 648,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	501 000,00	853 530,00	59 601,00	59 601,00	913 131,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 301 000,00	853 530,00	59 601,00	59 601,00	913 131,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	311 950,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	269 517,10	269 517,10	269 517,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	312 950,00	0,00	430 517,10	430 517,10	430 517,10
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 613 950,00	853 530,00	490 118,10	490 118,10	1 343 648,10
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	400 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	14 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	564 000,00		482 000,00	482 000,00	482 000,00
	TOTAL	2 177 950,00	853 530,00	972 118,10	972 118,10	1 825 648,10
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 825 648,10

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

302 000,00

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2020
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	336 390,00		336 390,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	455 900,00		455 900,00
014	Atténuations de produits	126 427,00		126 427,00
65	Autres charges de gestion courante	205 203,00		205 203,00
66	Charges financières	42 574,00	0,00	42 574,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	22 000,00	22 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	51 316,11		51 316,11
023	Virement à la section d'investissement		310 000,00	310 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 220 810,11	332 000,00	1 552 810,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 552 810,11

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	0,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	110 025,00	0,00	110 025,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	6 263,00	0,00	6 263,00
204	Subventions d'équipements versés	73 000,00	0,00	73 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	108 434,00	180 000,00	288 434,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 111 188,00	0,00	1 111 188,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 086,00		20 086,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 458 996,00	180 000,00	1 638 996,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

186 652,10

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 825 648,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	54 200,00		54 200,00
72	Travaux en régie		30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	792 656,00		792 656,00
74	Dotations, subventions et participations	362 029,00		362 029,00
75	Autres produits de gestion courante	40 100,00	0,00	40 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	3 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 271 985,00	30 000,00	1 301 985,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 250 825,11

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 552 810,11

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	160 000,00	0,00	160 000,00
13	Subventions d'investissement	913 131,00	0,00	913 131,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		22 000,00	22 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		310 000,00	310 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	1 074 131,00	482 000,00	1 556 131,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 269 517,10

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 825 648,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	350 010,00	336 390,00	336 390,00
60611	Eau et assainissement	10 500,00	6 000,00	6 000,00
60612	Énergie - Électricité	79 400,00	90 000,00	90 000,00
60622	Carburants	5 000,00	7 800,00	7 800,00
60623	Alimentation	700,00	500,00	500,00
60624	Produits de traitement		200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	5 800,00	5 800,00
60631	Fournitures d'entretien	1 700,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	38 000,00	38 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	3 200,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 500,00	4 500,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	8 000,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	14 000,00	14 000,00	14 000,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	22 000,00	22 000,00
6135	Locations mobilières	25 000,00	15 000,00	15 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 200,00	2 000,00	2 000,00
61521	Terrains	12 000,00	2 200,00	2 200,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	7 000,00	13 000,00	13 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 500,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries		2 000,00	2 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61524	Bois et forêts	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61551	Matériel roulant	8 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Autres biens mobiliers	8 700,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	16 500,00	20 000,00	20 000,00
6161	Assurance multirisques	3 930,00	3 930,00	3 930,00
6168	Autres primes d'assurance	6 180,00	6 600,00	6 600,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation		500,00	500,00
6188	Autres frais divers	350,00	500,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	500,00	500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	8 000,00	8 000,00
6237	Publications	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6247	Transports collectifs	5 500,00	7 500,00	7 500,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 800,00	7 500,00	7 500,00
627	Services bancaires et assimilés	750,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 300,00	1 200,00	1 200,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	2 000,00	0,00	0,00
62876	A un GFP de rattachement	20 000,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	15 000,00	11 360,00	11 360,00
63512	Taxes foncières		7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	498 300,00	455 900,00	455 900,00
6331	Versement de transport	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 500,00	5 300,00	5 300,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 000,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire		264 000,00	264 000,00
64111	libellé non renseigné	235 000,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	85 000,00	40 000,00	40 000,00
64162	Emplois d'avenir	15 500,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 300,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	53 000,00	53 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	65 000,00	65 000,00	65 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 200,00	2 500,00	2 500,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 500,00	11 700,00	11 700,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	800,00	800,00	800,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 900,00	2 800,00	2 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 800,00	1 500,00	1 500,00
6488	Autres charges		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	120 791,00	126 427,00	126 427,00
739211	Attributions de compensation	120 791,00	126 427,00	126 427,00
65	Autres charges de gestion courante	181 230,00	205 203,00	205 203,00
6531	Indemnités	58 000,00	75 000,00	75 000,00
6532	Frais de mission	500,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 600,00	7 000,00	7 000,00
6535	Formation	1 000,00	2 500,00	2 500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc ^o de fin de mandat		200,00	200,00
6553	Service d'incendie	19 500,00	20 003,00	20 003,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	20 630,00	20 000,00	20 000,00
65548	Autres contributions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires		500,00	500,00
657362	CCAS	4 000,00	7 248,00	7 248,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	68 000,00	66 752,00	66 752,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 150 331,00	1 123 920,00	1 123 920,00
66	Charges financières (b)	30 310,00	42 574,00	42 574,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 310,00	39 574,00	39 574,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	25 158,30	51 316,11	51 316,11
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 208 799,30	1 220 810,11	1 220 810,11
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00	310 000,00	310 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	14 000,00	22 000,00	22 000,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées (8)		0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	14 000,00	22 000,00	22 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		414 000,00	332 000,00	332 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		414 000,00	332 000,00	332 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 622 799,30	1 552 810,11	1 552 810,11

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 552 810,11

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2020
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00	19 000,00	19 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		1 000,00	1 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	49 000,00	54 200,00	54 200,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	500,00	600,00	600,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 000,00	5 000,00	5 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	500,00	300,00	300,00
70846	Au GFP de rattachement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70876	Par le GFP de rattachement	5 000,00	5 500,00	5 500,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	12 000,00	12 800,00	12 800,00
73	Impôts et taxes	745 728,00	792 656,00	792 656,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	745 728,00	788 156,00	788 156,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		2 200,00	2 200,00
7336	Droits de place		2 300,00	2 300,00
74	Dotations, subventions et participations	372 050,00	362 029,00	362 029,00
7411	Dotation forfaitaire	184 480,00	188 768,00	188 768,00
74121	Dotation de solidarité rurale	61 376,00	37 646,00	37 646,00
74127	Dotation nationale de péréquation	20 622,00	18 560,00	18 560,00
7478	Autres organismes	15 000,00	19 000,00	19 000,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	2 626,00	2 578,00	2 578,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	17 946,00	25 477,00	25 477,00
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	40 100,00	40 100,00
752	Revenus des immeubles	39 000,00	32 000,00	32 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 000,00	8 100,00	8 100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 233 778,00	1 268 985,00	1 268 985,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 236 778,00	1 271 985,00	1 271 985,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	20 000,00	30 000,00	30 000,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 256 778,00	1 301 985,00	1 301 985,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

250 825,11

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 552 810,11

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	14 066,00	1 200,00	1 200,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	6 500,00	1 200,00	1 200,00
2031	Frais d'études	7 566,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	80 000,00	73 000,00	73 000,00
2041513	GFP de rattachement-Projets d'infrastructures intérêt national	80 000,00	73 000,00	73 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	116 200,00	82 302,00	82 302,00
2111	Terrains nus	80 000,00	0,00	0,00
21316	Équipements du cimetière	5 000,00	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	17 500,00	2 902,00	2 902,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 000,00	4 000,00	4 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 700,00	39 900,00	39 900,00
2184	Mobilier		15 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		20 500,00	20 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 700 000,00	201 188,00	201 188,00
2313	Constructions	1 700 000,00	201 188,00	201 188,00
Total des dépenses d'équipement		1 910 266,00	357 690,00	357 690,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	173 400,00	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	173 400,00	30 000,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 794,00	110 025,00	110 025,00
1641	Emprunts en euros	72 794,00	109 025,00	109 025,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	38 719,74	20 086,00	20 086,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	38 719,74	20 086,00	20 086,00
Total des dépenses financières		285 913,74	160 111,00	160 111,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 196 179,74	517 801,00	517 801,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	20 000,00	30 000,00	30 000,00
Reprises sur autofinancement antérieur (8)			0,00	0,00
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation		0,00	0,00
Charges transférées (9)		20 000,00	30 000,00	30 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	20 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		170 000,00	180 000,00	180 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 366 179,74	697 801,00	697 801,00

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	
		+	
RESTES A REALISER 2019 (11)		941 195,00	
		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		186 652,10	
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 825 648,10	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	501 000,00	59 601,00	59 601,00
1322	Régions		59 601,00	59 601,00
1323	Départements	1 000,00	0,00	0,00
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	500 000,00	0,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 301 000,00	59 601,00	59 601,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	311 950,00	429 517,10	429 517,10
10222	F.C.T.V.A.	61 950,00	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	130 000,00	130 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		269 517,10	269 517,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		312 950,00	430 517,10	430 517,10
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 613 950,00	490 118,10	490 118,10
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00	310 000,00	310 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	14 000,00	22 000,00	22 000,00
21571	Matériel roulant - Voirie		0,00	0,00
2804171	Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	14 000,00	6 100,00	6 100,00
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations		15 900,00	15 900,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		414 000,00	332 000,00	332 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		564 000,00	482 000,00	482 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 177 950,00	972 118,10	972 118,10

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	853 530,00
-----------------------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 825 648,10
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2020
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 350 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 350 000,00									
2004290	SA CAISSE D EPARGNE	01/01/2006	20/02/2006	20/05/2006	700 000,00	F		2.35	2.35		T	X	N	A-1
T1AE7R013PR	Centre CREDIT AGRICOLE	11/06/2008	11/06/2008	10/06/2009	650 000,00	F		3.95	3.95		A	X	N	A-1
4805661	SA CAISSE D EPARGNE	05/12/2016	05/12/2016	05/04/2017	200 000,00	F		1.37	1.37		T	X	N	A-1
5445159	SA CAISSE D EPARGNE	18/04/2019	05/12/2019	05/03/2020	800 000,00	F		1.72	1.72		T	X	N	A-1
Total général					2 350 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 711 661,38					109 024,84	39 573,67	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 711 661,38					109 024,84	39 573,67	0,00	0,00
2004290	N	0,00		388 268,89	11,08	F		2.35	28 841,83	8 871,93	0,00	0,00
T1AE7R013PR	N	0,00		357 055,67	8,42	F		3.95	33 808,44	14 103,70	0,00	0,00
4805661	N	0,00		166 336,82	12,00	F		1.37	12 558,48	2 214,48	0,00	0,00
5445159	N	0,00		800 000,00	19,92	F		1.72	33 816,09	14 383,56	0,00	0,00
Total général		0,00		1 711 661,38					109 024,84	39 573,67	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 711 661,38					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		159 111,00	159 111,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		109 025,00	109 025,00
1641	Emprunts en euros	109 025,00	109 025,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 086,00	50 086,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 086,00	20 086,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 086,00	20 086,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	159 111,00	941 195,00	D001 186 652,10	1 286 958,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		492 000,00	III 492 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		160 000,00	160 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	130 000,00	130 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		332 000,00	332 000,00
2804171	Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	6 100,00	6 100,00
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	15 900,00	15 900,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	310 000,00	310 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	492 000,00	853 530,00	0,00	269 517,10	1 615 047,10

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 286 958,10
Ressources propres disponibles	IV 1 615 047,10
Solde	V = IV - II (6) + 328 089,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
DEPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 424 949,00	2 351 910,96										29 546,22	45 965,65	
ALTEAL	2016	X	PRET CDC PLAILE CLOS DES LAURIERS	CAISSE DEPOTS CONS	94 000,00	87 642,97	36,25	A	V	0,5	V		0,5			482,04	2 142,36	
ALTEAL	2016	X	PRET CDC PLAIF CLOS DES LAURIERS	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET C	45 000,00	42 633,93	46,25	A	F	0,55	F		0,55			234,49	797,39	
ALTEAL	2016	X	PRET CDC PLS LE CLOS DES LAURIERS	CAISSE DEPOTS CONS	231 500,00	222 802,12	46,25	A	F	1,86	F		1,86			4 144,12	3 007,81	
ALTEAL	2016	C	PRET CDC PLS LE CLOS DES LAURIERS	CAISSE DEPOTS CONS	208 242,00	197 382,05	36,25	A	F	1,86	F		1,86			3 671,31	3 755,48	
ALTEAL	2016	X	PRET CDC PLUS LE CLOS DES LAURIERS	CAISSE DEPOTS CONS	164 000,00	154 515,79	36,25	A	F	1,35	F		1,35			2 085,97	3 247,14	
ALTEAL	2016	X	PRET CDC PLUS F LE CLOS DE LAURIERS	CAISSE DEPOTS CONS	87 500,00	83 739,67	46,25	A	F	1,35	F		1,35			1 130,49	1 287,44	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2020
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MESOLIA HABITAT	2018	X	PRET CDC PLAI02 PLAI SPRF IMPASSE LAMARTINE	CAISSE DEPOTS CONS	275 301,50	269 827,93	38,50	A	F	0,55	F	0,55				1 484,06	5 538,61	
MESOLIA HABITAT	2018	X	PRET CDC PLAI02 PLAI SPRF IMPASSE LAMARTINE	CAISSE DEPOTS CONS	145 501,00	143 339,43	48,50	A	F	0,55	F	0,55				788,37	2 188,27	
MESOLIA HABITAT	2018	X	PRET CDC PLUS02 PLUS SPRF IMPASSE LAMARTINE	CAISSE DEPOTS CONS	405 901,00	398 905,38	42,50	A	F	1,35	F	1,35				5 385,22	7 027,68	
MESOLIA HABITAT	2018	X	PRET CDC PLUS02 PLUS SPRF	CAISSE DEPOTS CONS	768 003,50	751 121,69	35,50	A	F	1,35	F	1,35				10 140,15	16 973,47	
TOTAL GENERAL					2 424 949,00	2 351 910,96										29 546,22	45 965,65	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 271 985,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2020
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	2020-16	subvention 2020	Association ADLFA 31 ASSO ETUDES ET PREVENTION GRELE	Autres	500,00
6574	2020-12	subvention 2020	Association ASL STEP LABASTIDETTE	Autres	256,00
6574	2020-17	subvention 2020	Association ASS SPORTIVE COLLEGE DE LHERM	Autres	400,00
6574	2020-14	subvention 2020	Association ASSO MDL MEDAILLES DECORES LABASTIDETTOIS	Autres	240,00
6574	2020-03	subvention 2020	Association ASSOC CABRI-FEUILLET CABRIFEUILLET	Autres	400,00
6574	2020-05	subvention 2020	Association ASSOC ECLIPSE PRODUCTION	Autres	240,00
6574	2020-01	subvention 2020	Association ASSOCI AMICALE DE LABASTIDETTE AMICALE DE LABASTIDE	Autres	256,00
6574	2020-10	subvention 2020	Association ASSOCIATION PETANQUE CLUB	Autres	280,00
6574	2020-08	subvention 2020	Association ASSO'S DES ARTS	Autres	400,00
6574	2020-02	subvention 2020	Association BLUE SPIRIT 31	Autres	240,00
6574	2020-22	subvention 2020	Association CRILJ	Autres	35,00
6574	2020-21	subvention 2020	Association CUAMP ELYETTE DAUTHEZAC	Autres	37,00
6574	2020-22	subvention 2020	Association FEDERATION DES FOYERS RURAUX 31	Autres	33 750,00
6574	2020-06	subvention 2020	Association GYMNASIQUE	Autres	320,00
6574	2020-07	subvention 2020	Association JUDO CLUB LABASTIDETTE	Autres	2 000,00
6574	2020-09	subvention 2020	Association LABASTIFETE	Autres	5 600,00
6574	2020-11	subvention 2020	Association LE PRE VERT	Autres	660,00
6574	2020-15	subvention 2020	Association LES P TITES MAINS DE L ECOLE	Autres	320,00
6574	2020-20	subvention 2020	Association MAISON MEDICALE DE GARDE DE LA SAUDRUNE	Autres	3 300,00
6574	2020-13	subvention 2020	Association MARCHE PLEIN VENT	Autres	160,00
6574	2020-18	subvention 2020	Association PREVENTION ROUTIERE	Autres	50,00
6574	2020-04	subvention 2020	Association UNION SPORTIVE LABASTIDETTE	Autres	1 760,00
6574	2020-19	subvention 2020	COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	Autres	350,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4	2	6	4	0	4
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3	1	4	3	0	3
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	1	2	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		5	0	5	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE	C	4	0	4	3	0	3
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE (h)		1	0	1	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		10	2	12	9	0	9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE LABASTIDETTE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2020
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				184 450,00		
adjoin technique	C	TECH		184 450,00	saisonnier	CDD
TOTAL GENERAL				184 450,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 971 000,00	1,035	16,220	0,000	319 696,00	5,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15 900,00	0,997	77,900	0,000	12 386,00	1,000
TOTAL	1 986 900,00	0,000			332 082,00	0,000

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.19 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 p.20 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 p.22 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 p.23 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 p.24 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 p.26 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 p.27 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
 p.28 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 p.29 A4 - Etat des provisions
 p.30 A5 - Etalement des provisions
 p.31 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 p.32 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 p.33 A8 - Etat des charges transférées
 p.34 A9 - Détails des opérations pour le compte de tiers

X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X

B - Engagements hors bilan

- p.35 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
 p.37 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
 p.38 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
 p.39 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
 p.40 B1.5 - Etat des autres engagements donnés
 p.41 B1.6 - Etat des engagements reçus
 p.42 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
 p.43 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 p.44 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 p.45 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X

C - Autres éléments d'informations

- p.46 C1 - Etat du personnel
 p.48 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
 p.49 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 p.50 C3.2 - Liste des établissements publics créés
 p.51 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 p.52 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.53 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
 D2 - Arrêté et signatures

X
X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)